



COMMUNE
DE
PARBAYSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 3 septembre 2024

**Nombre de Conseillers
en exercice : 11**

Présents : 10

Votants : 10

Le 3 septembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de **PARBAYSE**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation de M. Nicolas LAPUYADE, Maire, affichée le 27 août 2024 et transmise par voie électronique le même jour, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. LAPUYADE Nicolas, Maire, M. BESINAU Mathieu, M. PINCK Mickaël, M. LIBSIG Olivier, Adjoint, Mme LACASSAGNE Laurie, M. LOPEZ Jean-Marc, Mme OUKABLI Hayate, M. PRUDENCE Nicolas, Mme ROCK Clémentine, Mme PAPA Muriel

ABSENT EXCUSÉ : M. BULHOES Kevin,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROCK Clémentine

**N° DL03092024-02 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA
COMMUNE DE PARBAYSE**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1 qui fixe que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste), après avis du Comité Social Territorial intercommunal en fonction des cas,

Compte tenu de la suppression du poste d'agent périscolaire polyvalent à 30h, remplacé lors du Conseil municipal du 15 février 2024 par la création de deux postes d'agents périscolaires polyvalent à 26h et à 16h, il convient de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs

Vu l'avis du Comité Social Territorial Intercommunal réuni le 25 juin 2024

Le Maire propose au Conseil Municipal :

La suppression d'un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 30h et simultanément la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 04 juillet 2024
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopte :

à l'unanimité des membres présents

Fait à Parbayse, le 04/09/2024

Le Maire,
Nicolas LAPUYADE

